

Compte rendu du Conseil Municipal **du vendredi 23 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Claude KLINGER-ZIND - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Guy DAESSLE - Dominique CHERY

Pouvoirs :

Lucette SPINHIRNY a donné pouvoir à Denis ARNDT
Dominique SCHAFFHAUSER a donné pouvoir à Geneviève SCHOFF
Jean-Marc KEMPF a donné pouvoir à Sébastien LABOUREUR
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Mireille WEISS
Maria FURLANO a donné pouvoir à Guy DAESSLE
Didier SCHERRER a donné pouvoir à Dominique CHERY

Date de convocation : vendredi 16 mars 2018

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 23 mars 2018.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 Février 2018

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 09 Février 2018.

3. Compte de gestion du Budget Principal 2017 de la Ville

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Extrait du compte de gestion du budget principal 2017

4. Approbation du Compte Administratif du budget principal 2017

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte administratif dresse un bilan des dépenses et recettes effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêt des comptes de l'Ordonnateur.

I. Section de fonctionnement

A. Evolution des principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 4 911 651,27 € pour l'année 2017, en augmentation de 167 787,82 € par rapport à 2016, soit +3.54 %.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Chapitres | CA 2016 | CA 2017 | Variation | Pourcentage |
| 011-Frais généraux | 1 196 410,42 € | 1 312 927,13 € | 116 516,71 € | 9,74% |
| 60 Achats et variations de stocks | 413 980,84 € | 458 073,96 € | 44 093,12 € | 10,65% |
| 61 Services extérieurs | 513 835,15 € | 579 886,53 € | 66 051,38 € | 12,85% |
| 62 Autres services extérieurs | 238 173,43 € | 239 238,02 € | 1 064,59 € | 0,45% |
| 63 Impôts et taxes | 30 421,00 € | 35 728,62 € | 5 307,62 € | 17,45% |
| 012-Charges de personnel | 2 506 362,09 € | 2 543 761,84 € | 37 399,75 € | 1,49% |
| 65-Autres charges de gestion | 963 632,48 € | 1 013 975,57 € | 50 343,09 € | 5,22% |
| 66-Charges financières | 394,52 € | 492,92 € | 98,40 € | 24,94% |
| 67-Charges exceptionnelles | 4 796,73 € | 11 207,81 € | 6 411,08 € | 133,66% |
| 014 Atténuations de produits | 72 267,21 € | 29 286,00 € | -42 981,21 € | 100,00% |
| Dépenses réelles | 4 743 863,45 € | 4 911 651,27 € | 167 787,82 € | 3,54% |
| 023-Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% |
| 042 Opération d'ordre | 195 602,43 € | 248 371,40 € | 52 768,97 € | 26,98% |
| TOTAL | 4 939 465,88 € | 5 160 022,67 € | 220 556,79 € | 4,47% |

Les charges à caractère général

Les frais généraux sont affectés au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics. Ce chapitre couvre également l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, les impôts et taxes payés.

La hausse de ce chapitre de 116 516.71 € représente 69,5% de l'augmentation des dépenses réelles avec principalement :

- Electricité/gaz : + 38 500 € ;
- Entretien des bâtiments : + 30 000 € ;
- Entretien de la voirie : + 43 500 €
- Contrats de maintenance : + 19 000 €.

Les charges de personnel

Les dépenses du personnel ont représenté 2 543 761,84 € soit 51,79% des dépenses réelles, celles-ci restant dans la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10 000 habitants qui était de 50,84 % en 2016. Cela représente 318 €/habitant, la moyenne de la strate étant de 525 €/ habitant en 2016.

Les charges de personnel ont connu en 2017, une légère augmentation de 37 399.75 €, soit +1.49 %. Cette augmentation est bien plus modeste que celle prévue dans le budget primitif qui était de +3,2%. Cette évolution traduit surtout l'augmentation des charges et principalement celles relatives aux cotisations URSSAF et aux Caisses de Retraites de l'ordre de + 26 000 €.

Il faut également noter que les remplacements des agents absents ont diminués (-11 000 € pour le personnel extérieur) et qu'il n'y a pas eu de remplacement suite aux départs de deux agents. D'autre part, il y a eu une stabilisation des salaires lors de la mise en place du PPCR (Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations).

Autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 013 975.57 €, avec une augmentation en 2017 de +50 343.09€, soit + 5.22 % comprenant les principaux mouvements suivants :

- Redevances pour concession brevets et licences : Une dépense supplémentaire de 5464 € a été réalisée pour le renouvellement des licences nécessaires à la transmission dématérialisée des actes à la Préfecture,
Contribution au fonds de compensation : (- 37 237 €) et Autres contributions (+ 57 279 €) : le montant de 37 237 € a été transféré dans « Autres contributions » auquel est venu s'ajouter la contribution du syndicat mixte des employeurs forestiers qui a augmenté de façon significative.
- Subventions de fonctionnement aux associations : + 22 507 € dont :
 - 4500 € pour la Musique Mécanique, celle-ci réalisant ses journées festives en 2017,
 - 2000 € supplémentaire pour l'école de musique qui a organisé un évènementiel exceptionnel au château du Hohlandsbourg,
 - 10 010 € pour les PEP Alsace pour le service périscolaire (+ 3743 €) et le multi-accueil (+6267 €).

Charges exceptionnelles

La hausse de ce chapitre est due à l'annulation du titre de recettes pour un montant de 8 368 € € suite à une erreur de tiers, un titre ayant été émis en 2017 en compensation de ce montant.

B. Evolution des principales recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 6 340 635,72 € en 2017. Elles sont pour 2017 en augmentation de 243 427,66 € par rapport à 2016 soit + 3,99 %.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Chapitres | CA 2016 | CA 2017 | Variation | Pourcentage |
| 013-Atténuations de charges | 40 098,84 € | 26 960,07 € | -13 138,77 € | -32,77% |
| 70-Produits des services | 127 361,70 € | 142 998,63 € | 15 636,93 € | 12,28% |
| 73-Impôts et taxes | 4 725 860,51 € | 4 920 085,90 € | 194 225,39 € | 4,11% |
| Attribution de compensation + DSC | 1 324 244,00 € | 1 343 521,00 € | 19 277,00 € | 1,46% |
| 74-Dotations, subventions | 1 021 753,93 € | 948 319,80 € | -73 434,13 € | -7,19% |
| 75-Autres produits | 160 260,14 € | 151 075,31 € | -9 184,83 € | -5,73% |
| 76-Produits financiers | 65,95 € | 61,59 € | -4,36 € | -6,61% |
| 77-Produits exceptionnels | 21 806,99 € | 151 134,42 € | 129 327,43 € | 593,05% |
| | | | | |
| Recettes réelles | 6 097 208,06 € | 6 340 635,72 € | 243 427,66 € | 3,99% |
| 042-Opération d'ordre | 61 314,75 € | 69 227,63 € | 7 912,88 € | 12,91% |
| TOTAL | 6 158 522,81 € | 6 409 863,35 € | 251 340,54 € | 4,08% |

Atténuations de charges

Ce chapitre de recettes a connu en 2017, une diminution sensible due à une baisse des remboursements des assurances, consécutive à une diminution des arrêts de maladie du personnel communal.

Produits des services

L'évolution des produits du domaine s'établit à +12.28% (15 636.93 €) principalement issue des ventes de bois qui ont augmenté de 12 000 €.

Impôts et taxes

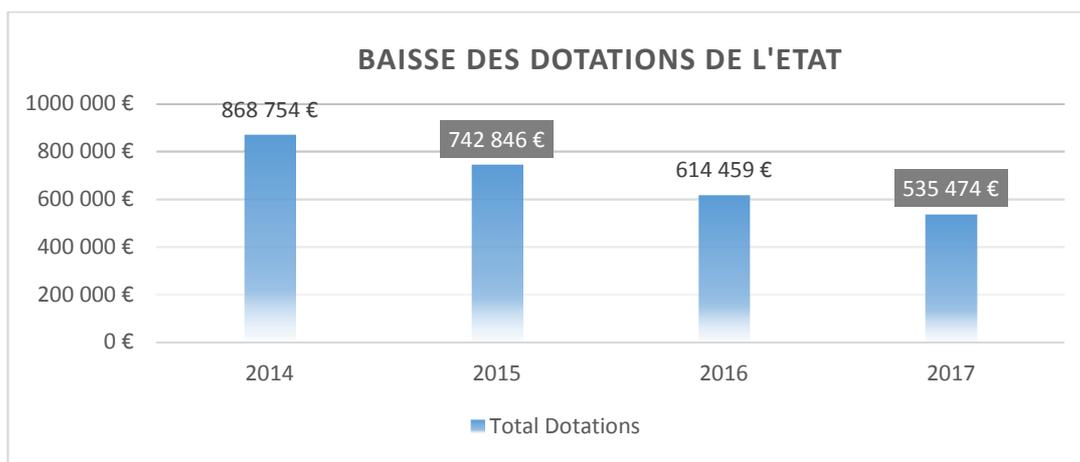
Le produit des impôts et taxes constitue la principale ressource financière de la Ville et s'élevait en 2017 à 4 920 085 € dont :

- 3 141 100 € (2 974 716 € en 2016) issus des taxes directes augmentées de la taxe d'habitation sur les logements vacants comprenant :
 - 1 453 165 € pour la taxe d'habitation
 - 1 554 656 € pour la taxe foncière sur le bâti
 - 112 813 € pour la taxe foncière sur le non-bâti
 - 20 466 € pour la taxe d'habitation sur les logements vacants, instaurée en 2017
- 1 343 521 € (1 324 244 € en 2016) d'attribution de compensation et de dotation de solidarité versée par Colmar Agglomération soit + 1,45% par rapport à 2016,
- 413 204,90 € de recettes dues aux taxes indirectes marquées par :
 - une baisse importante de la TLPE (- 12 028 €, soit une recette de 49 335 € en 2017),

- une augmentation significative de +7,27% de la taxe additionnelle aux droits de mutation soit +14 214 € pour une recette de 209 729 €,
- une évolution de + 4,98% soit + 6215 € pour la taxe sur la consommation finale d'électricité avec un produit de 130 975 €,
- 23 165.00 € de taxe sur les pylônes électriques.

Dotations et participations

Les dotations et participations qui étaient de 1 021 753,93 € en 2016 s'élevaient à 948 319,80 € en 2017 soit une baisse de - 7,19 % qui traduit une diminution des recettes issues des reversions de l'Etat. Au total, en 4 ans, la baisse des dotations correspond à une perte de 931 740 € de ressources cumulée.



Ainsi, la Dotation Forfaitaire a baissé de 85 262 € soit – 16,4% pour atteindre 434 855 € en 2017 (soit presque la moitié de ce que percevait la commune en 2014). Cette baisse n'a pas été compensée par l'augmentation de la DSR qui est de + 6277 € pour atteindre 100 619 € (94 342 € en 2016).

Pour les autres dotations et participations, principalement :

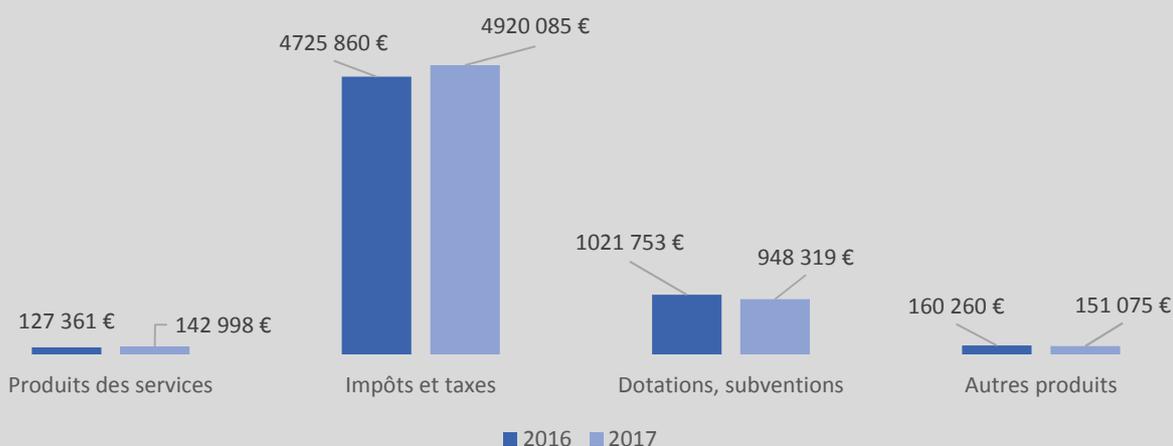
- La compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation a augmenté de +24 659 € (64 749 €),
- Le versement des aides pour les contrats aidés a diminué de 10 895 €,
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du multi-accueil et du service périscolaire a augmenté de 12 618 € (soit un versement de 197 217 €).

Autres produits

Les autres produits de gestion sont en diminution de -5.73 % (- 9 185 €) du fait :

- De la baisse du produit issu des revenus des immeubles : 121 538 € en 2017 soit – 4047,48 € (-3,22%),
- De la diminution du produit des redevances versées par les fermiers et concessionnaires qui s'élève à 6624 € en 2017 accusant une baisse de 2918 € du fait d'un changement de comptabilisation d'une recette d'un concessionnaire.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



C. Excédent de fonctionnement

Aux termes du compte administratif 2017, la section de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 1 249 840.68 € soit en légère augmentation de +2,52% par rapport à 2016 (1 219 056.93 € en 2016).

II. Section d'investissement

A. Les principales dépenses

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 246 323.14 €. Les principaux chantiers ont été notamment les suivants :

- | | |
|---|-----------|
| - Construction du pôle sportif d'arts martiaux | 269 510 € |
| - Extension de l'école maternelle et création d'une cantine scolaire de Logelbach | 53 361 € |
| - Extension des réseaux d'électrification | 35 333 € |
| - Travaux de restauration de la Chapelle Herzog | 67 183 € |
| - Aménagement du jardin du souvenir cimetière Wintzenheim | 18 883 € |
| - Aménagement du rez de chaussée de la mairie | 22 594 € |
| - Aménagement du skate-park au parc Acker | 53 336 € |
| - Acquisitions foncières diverses | 26 530 € |
| - Subventions d'équipement versées aux bailleurs sociaux | 320 000 € |
| - Matériel informatique | |
| o Ecoles | 31 679 € |
| o Divers sites | 26 993 € |
| - Acquisition Piaggio Porter | 20 411 € |
| - Acquisition broyeur multi-végétaux | 21 252 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------|
| Chapitres | CA 2016 | CA 2017 | Variation | Pourcentage |
| 16-Remboursement emprunts | 4 633,47 € | 0,00 € | -4 633,47 € | -100,00% |
| 10-TLE | 65 886,00 € | 0,00 € | NS | |
| 20-Immobilisations incorporelles | 103 921,41 € | 415 815,38 € | 311 893,97 € | 300,12% |
| 204-Subventions d'investissement | 7 619,85 € | 343 838,00 € | 336 218,15 € | 4412,40% |
| 21-Immobilisations corporelles | 784 544,54 € | 401 938,46 € | -382 606,08 € | -48,77% |
| 23-travaux en cours | 960 396,66 € | 104 331,30 € | -856 065,36 € | -89,14% |
| 45 - Opérations comptes tiers | 171 103,71 € | 90 795,11 € | -80 308,60 € | -46,94% |
| Restes à réaliser | 147 876,71 € | 1 320 593,00 € | 1 172 716,29 € | 793,04% |
| Dépenses réelles | 2 245 982,35 € | 2 677 311,25 € | 431 328,90 € | 19,20% |
| 040-Opérations d'ordre | 61 314,75 € | 69 227,63 € | 7 912,88 € | 12,91% |
| 041-Opérations d'ordre | 408 047,89 € | 330 373,33 € | NS | |
| TOTAL | 2 715 344,99 € | 3 076 912,21 € | 361 567,22 € | 13,32% |

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 320 593 €. Il s'agit de dépenses engagées et non mandatés au 31 décembre 2017 qui concerne principalement le pôle sportif d'arts martiaux.

B. Les principales recettes

Les dotations

La commune a perçu en 2017 :

- 239 701 € au titre du FCTVA,
- 225 319 € de Taxe d'Aménagement,
- 471 281,07 € d'Excédents de fonctionnement capitalisés.

| SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| Chapitres | CA 2016 | CA 2017 | Variation | Pourcentage |
| 10-Dotations | 1 980 468,91 € | 936 302,83 € | -1 044 166,08 € | -52,72% |
| 13-Subventions | 370 771,13 € | 369 377,57 € | -1 393,56 € | -0,38% |
| 16-Emprunts et dettes assimilées | 60,00 € | 320,00 € | 260,00 € | 433,33% |
| 2031-Frais d'Etudes | 0,00 € | 605,61 € | 605,61 € | NS |
| 23-Immobilisations en cours | 75 919,03 € | 74 773,62 € | -1 145,41 € | -1,51% |
| 458 - Opérations comptes tiers | 171 103,71 € | 90 795,11 € | -80 308,60 € | NS |
| 27-Autres Immo, financières | 165,00 € | 0,00 € | -165,00 € | NS |
| Restes à réaliser | 230 850,00 € | 249 423,79 € | 18 573,79 € | 8,05% |
| Recettes réelles | 2 829 337,78 € | 1 721 598,53 € | -1 107 739,25 € | -39,15% |
| 040-Opérations d'ordre | 195 602,43 € | 248 371,40 € | 52 768,97 € | 26,98% |
| 041-Opérations d'ordre | 408 906,89 € | 330 373,33 € | -78 533,56 € | NS |
| TOTAL | 3 433 847,10 € | 2 300 343,26 € | -1 133 503,84 € | -33,01% |

Les subventions d'équipement

Les subventions versées représentent 369 377 €. Elles ont été versées par :

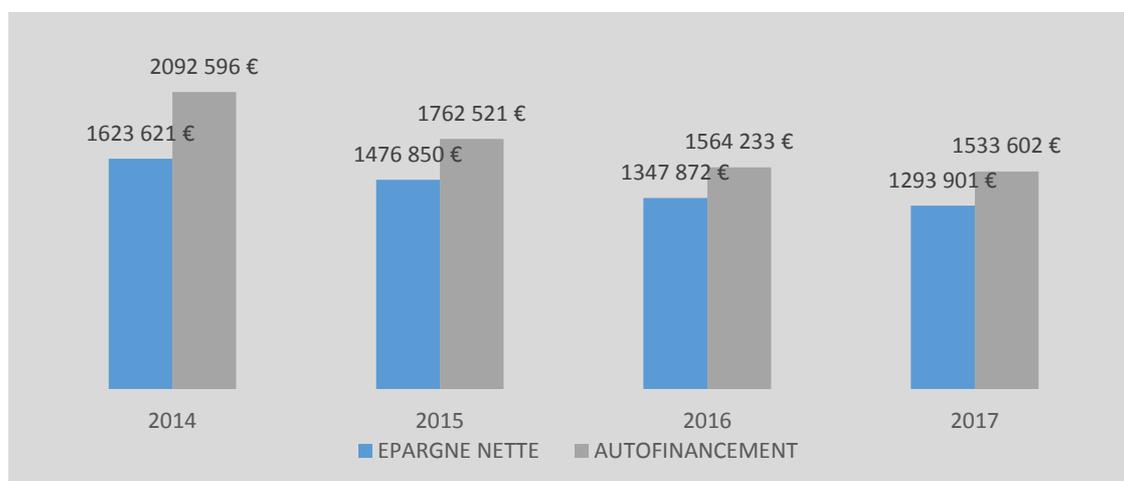
- Colmar Agglomération :
 - Fonds de concours à hauteur de 230 850 € pour la création de la salle du conseil municipal, les WC publics et l'aménagement de locaux d'archives,
 - Co-maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de l'aménagement de la rue Sainte Odile : 90 795 €
- Etat au titre du Fonds Aménagement Urbain :
 - 72 500 € pour la réalisation de 58 logements locatifs sociaux sur l'ancien site de Velcorex,
 - 27 499 € pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux dans le lotissement Kleb,
 - 12 500 € pour 4 logements locatifs sociaux rue des Trois Epis.

III. Epargne et autofinancement

L'épargne nette correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement en capital de la dette. L'autofinancement correspond à l'épargne nette cumulée au produit du FCTVA.

Les niveaux d'épargnes et d'autofinancement de la collectivité ont diminué, ce qui s'explique principalement par la diminution de la DGF, qui cumulées sur la période 2014 à 2017, représente 931 740 €.

Epargne nette et autofinancement entre 2014 et 2017



Toutefois, on peut également constater que la situation tend à se stabiliser concernant l'épargne nette, qui est avant tout le résultat des actions menées permettant de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Quant à l'autofinancement, il est à noter qu'il relève également du niveau d'investissement de la commune (prise en compte du FCTVA), et qu'en conséquence, il peut être assujéti à des pics traduisant les investissements importants mais ponctuels.

IV. Les excédents

Les réserves inscrites au compte 1068 pour 471 281,07 € représentent la part du résultat 2016 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée au financement de la section d'investissement au budget primitif 2017.

Le compte administratif 2017 de la ville fait apparaître, en résultat global un excédent de 4 809 237.19 €.

| PRESENTATION GENERALE DU CA 2017 | | | | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------|--|-----------------------|
| SECTION | Réalisations | Reports | Restes à réaliser | | Résultats cumulés |
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 5 160 022,67 € | | | | 5 160 022,67 € |
| RECETTES | 6 409 863,35 € | 4 890 219,82 € | | | 11 300 083,17 € |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 1 756 319,21 € | 554 254,36 € | 1 320 593,00 € | | 3 631 166,57 € |
| RECETTES | 2 050 919,47 € | | 249 423,89 € | | 2 300 343,26 € |
| TOTAL DEPENSES | | | | | 8 791 189,24 € |
| TOTAL RECETTES | | | | | 13 600 426,43 € |
| TOTAL CUMULE | | | | | 4 809 237,19 € |

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 24 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote) :

- Approuve le compte administratif du budget principal de 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Extrait du compte administratif du budget principal 2017

5. Bilan foncier 2017

Rapporteur : Denis ARNDT

Le législateur a imposé que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et soit annexée au compte administratif de la commune ».

Le bilan de l'année 2017 sera ainsi annexé au compte administratif.

La vente permettait l'installation d'une entreprise déjà présente sur la commune mais qui avait besoin de construire de nouveaux locaux.

L'achat du terrain avait pour objet la création d'une réserve foncière, situées dans le prolongement de la zone Europe.

| | Référence Cadastrale | Acte notarié | Superficie | Adresse du bien | Nom du Vendeur/Acheteur | Prix |
|--------------|-------------------------------|-----------------|------------|-----------------|---------------------------------------|-----------|
| Vente | Section 23 n°58-59 | 23/04/2017 | 28 ares | Rue Herzog | Acheteur : SCI LUTEA | 129 083 € |
| Achat | Section 27 n°125 – 146/128 | 28/03/2017 | 26,8 ares | Strohsack | Vendeur : Département du Haut-Rhin | 10 720 € |

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal prend acte de ce bilan foncier qui sera ainsi annexé au compte administratif 2017.

6. Affectation des résultats du Compte Administratif 2017 au Budget Principal 2018

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Après l'adoption du compte administratif communal, il appartient au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

| | | | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|--|--|---|----------------------------|----------------|---------------|
| RECETTES | Prévision budgétaire totale | A | 8 356 344.89 | 11 044 800.82 | 19 401 145.71 |
| | Titres de recettes émis* | B | 2 050 919.47 | 6 409 863.35 | 8 460 782.82 |
| DEPENSES | Autorisations budgétaires totales | D | 8 356 344.89 | 11 044 800.82 | 19 401 145.71 |
| | Mandats émis* | F | 1 756 319.21 | 5 160 022.67 | 6 916 341.88 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit | | 294 600.26 | 1 249 840.68 | 1 544 440.94 |
| RESULTAT 2016 REPORTE | Excédent Déficit | | 554 254.36 | 4 890 219.82 | 4 335 965.46 |
| RESULTAT CUMULE 31/12/2017 avant RAR | Excédent Déficit | | 259 654.10 | 6 140 060.50 | 5 880 406,40 |
| RESTES A REALISER | Recettes Dépenses | | 249 423.79 1 320 593.00 | | 1 071 169.21 |
| BESOIN DE FINANCEMENT | Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit | | 1 330 823.31 | 6 140 060.50 | 4 809 237.19 |

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2017 au budget principal 2018 telle que proposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Adoption du Budget Primitif 2018

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

I. Section de fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2018 sont estimées à 5 531 500 €, ce qui représente une faible évolution de +23 333 € (soit + 0.42 %) par rapport au budget primitif 2017.

| VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2017 ET 2018 | | | | | | | |
|---|------------------------|------------------------|-----------------------|--|------------------------|------------------------|-----------------------|
| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
| Chapitres | BP+DM 2017 | BP 2018 | Variation | Chapitres | BP+DM 2017 | BP 2018 | Variation |
| 011-Frais Généraux | 1 338 067,00 € | 1 345 500,00 € | 7 433,00 € | 013-Atténuations de charges | 25 000,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € |
| 60 Achats et variations de stocks | 455 591,00 € | 458 000,00 € | 2 409,00 € | 70-Produits des services | 151 660,00 € | 129 000,00 € | -22 660,00 € |
| 61 Services extérieurs | 563 363,00 € | 579 720,00 € | 16 357,00 € | 73-Impôts et taxes | 4 819 442,00 € | 5 001 000,00 € | 181 558,00 € |
| 62 Autres services extérieurs | 287 263,00 € | 273 780,00 € | -13 483,00 € | Attribution de compensation + DSC | 1 324 200,00 € | 1 340 040,00 € | 15 840,00 € |
| 63 Impôts et taxes | 31 850,00 € | 34 000,00 € | 2 150,00 € | 74-Dotations, subventions | 914 909,00 € | 915 000,00 € | 91,00 € |
| 012-Charges de personnel | 2 714 000,00 € | 2 714 000,00 € | 0,00 € | | | | |
| 014-Atténuations de produits | 30 000,00 € | 35 000,00 € | 5 000,00 € | | | | |
| 65-Autres charges de gestion | 1 027 100,00 € | 1 005 000,00 € | -22 100,00 € | 75-Autres produits | 159 650,00 € | 148 000,00 € | -11 650,00 € |
| 66-Charges financières | 4 000,00 € | 32 000,00 € | 28 000,00 € | 76-Produits financiers | 500,00 € | 100,00 € | -400,00 € |
| 67-Charges exceptionnelles | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € | 77-Produits exceptionnels | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 375 000,00 € | 380 000,00 € | 5 000,00 € | | | | |
| Dépenses réelles | 5 508 167,00 € | 5 531 500,00 € | 23 333,00 € | Recettes réelles | 6 081 161,00 € | 6 228 100,00 € | 146 939,00 € |
| 023-Virement à la section d'investissement | 5 283 213,82 € | 5 265 837,19 € | -17 376,63 € | 002-Résultat reporté | 4 890 219,82 € | 4 809 237,19 € | -80 982,63 € |
| 042-Opérations d'ordre | 250 000,00 € | 310 000,00 € | 60 000,00 € | 722-Travaux en régie | 70 000,00 € | 70 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL | 11 041 380,82 € | 11 107 337,19 € | 65 956,37 € | TOTAL | 11 041 380,82 € | 11 107 337,19 € | 65 956,37 € |
| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| Chapitres | BP+DM 2017 | BP 2018 | Variation | Chapitres | BP+DM 2017 | BP 2018 | Variation |
| 10-Dotations | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 0,00 € | 024-Produits des cessions | 550 000,00 € | 400 000,00 € | -150 000,00 € |
| 16-Remboursement emprunts | 500,00 € | 150 500,00 € | 150 000,00 € | 10-Dotations | 871 281,07 € | 1 695 823,31 € | 824 542,24 € |
| 20-Immobilisations incorporelles | 539 458,00 € | 355 800,00 € | -183 658,00 € | 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 471 281,07 € | 1 330 823,31 € | 859 542,24 € |
| 204-Subventions d'Equipement | 365 600,00 € | 16 000,00 € | -349 600,00 € | | | | |
| 21-Immobilisations corporelles | 1 302 755,82 € | 1 774 691,19 € | 471 935,37 € | 13-Subventions | 500 000,00 € | 966 654,00 € | 466 654,00 € |
| 23-travaux en cours | 4 560 000,00 € | 8 182 000,00 € | 3 622 000,00 € | 16-EMPRUNT | | 4 000 000,00 € | 4 000 000,00 € |
| 27-Autres immobilisations | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 165-Dépôts et cautionnements reçus | 500,00 € | 500,00 € | 0,00 € |
| 45 - Opérations cptes tiers | 100 000,00 € | 0,00 € | -100 000,00 € | 45 - Opérations cptes tiers | 100 000,00 € | 0,00 € | -100 000,00 € |
| 020-Dépenses imprévues | 114 400,00 € | 728 000,00 € | 613 600,00 € | | | | |
| Restes à réaliser | 147 876,71 € | 1 320 593,00 € | 1 172 716,29 € | Restes à réaliser | 230 850,00 € | 249 423,79 € | 18 573,79 € |
| Dépenses réelles | 7 161 590,53 € | 12 558 584,19 € | 5 396 993,66 € | Recettes réelles | 2 252 631,07 € | 7 312 401,10 € | 5 059 770,03 € |
| 040-Opérations d'ordre | 70 000,00 € | 70 000,00 € | 0,00 € | 040-Opérations d'ordre | 250 500,00 € | 310 000,00 € | 59 500,00 € |
| 041-Opérations d'ordre | 570 500,00 € | 630 500,00 € | 60 000,00 € | 041-Opérations d'ordre | 570 000,00 € | 630 500,00 € | 60 500,00 € |
| 001-Résultat reporté | 554 254,36 € | 259 654,10 € | -294 600,26 € | 021 - Virement de la section de fonctionnement | 5 283 213,82 € | 5 265 837,19 € | -17 376,63 € |
| TOTAL | 8 356 344,89 € | 13 518 738,29 € | 5 162 393,40 € | TOTAL | 8 356 344,89 € | 13 518 738,29 € | 5 162 393,40 € |

Les charges à caractère général

Estimés à 1 345 500 € en 2018, les prévisions des charges à caractère général sont stables et envisagées avec une légère augmentation de +7 433 € (soit + 0.56 %). Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes actions et manifestations.

Il est prévu une augmentation des dépenses d'énergie, que ce soit l'électricité, le chauffage ou encore le carburant afin de répondre aux évolutions tarifaires attendues.

Les dépenses relatives à la maintenance sont également en augmentation : en effet, les bâtiments sont soumis à de plus en plus d'objectifs et de normes (qualité de l'air,...) et les équipements informatiques (notamment depuis le redéploiement des serveurs) sont également de plus en plus complexes ce qui nécessitent davantage de maintenance.

Une baisse du budget des réceptions est également prévue, celles-ci seront préparées en priorité par les services municipaux plutôt que d'externaliser ce service.

Les variations des montants des autres dépenses sont surtout dues à :

- un ajustement dans les imputations comptables : par exemple, les travaux de voirie étaient imputés en « Terrains » et « Entretien et réparation voirie » en 2017 pour un montant de 110 786 € et sont inscrits en 2018 pour un montant de 105.000€ dans les mêmes articles mais avec une répartition différente.
- Un ajustement selon les dépenses constatées au compte administratif 2017.

Les dépenses de personnel

Les dépenses du personnel étaient estimées à 2.714.000 € dans le budget primitif 2017. Il est proposé de maintenir ce montant dans le budget primitif 2018.

Les montants des dépenses du personnel sont estimés à l'identique, si ce n'est l'ajustement sur les emplois d'avenir et d'insertion, dans la mesure où la commune ne bénéficiant d'aucune aide pour de nouveaux contrats, il n'y aura pas de remplacement des contrats actuels.

On peut constater sur la base du tableau des effectifs que le nombre d'emplois budgétaires qui était de 61 en 2017 est de 58 en 2018.

Charges financières

Elles sont liées à la réalisation de l'emprunt pour le financement de la construction du pôle sportif.

Atténuations des produits

La somme de 35.000 € correspond à une évaluation de la contribution de la ville au Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).

Autres charges de gestion

Un budget de 1 005 000 € est prévu pour ce chapitre.

La participation aux organismes de regroupement est estimée à 315 000 €.

Concernant les subventions de fonctionnement aux associations, 525 000 € sont prévus, soit une diminution de -5,8%. Celle-ci est le résultat de plusieurs opérations :

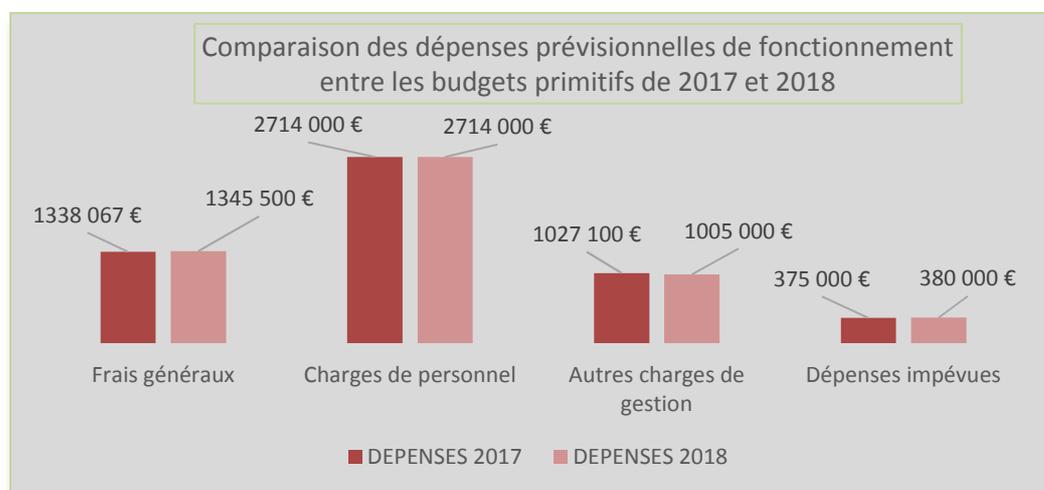
- La subvention versée au CCAS est de 10 000 €. En 2017, elle était de 45 000 €. Cette baisse significative est issue de la prise en compte des excédents 2017 qui permettent de pérenniser les actions du CCAS tout en ajustant le montant de la subvention aux besoins,
- La subvention versée à Enfance pour Tous est de 182 514 € pour 2018 soit -73 995 € en moins que la subvention versée au PEP Alsace pour le fonctionnement de la crèche et du multi-accueil,
- Une enveloppe d'environ 37 000 € est prévue pour des attributions de subventions exceptionnelles qui pourraient être décidées en cours d'année.

Dépenses imprévues

Ce chapitre s'élève à 380 000 €. Son utilisation éventuelle en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal.

Comparatif des dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre les budgets primitifs de 2017 et 2018

| Dépenses réelles | BP 2017 | BP 2018 | Evolution | Evolution en % |
|---------------------------|--------------------|--------------------|-----------------|----------------|
| Frais généraux | 1 338 067 € | 1 345 500 € | 7 433 € | 0,56% |
| Charges de personnel | 2 714 000 € | 2 714 000 € | 0 € | 0,00% |
| Autres charges de gestion | 1 027 100 € | 1 005 000 € | -22 100 € | -2,15% |
| Dépenses imprévues | 375 000 € | 380 000 € | 5 000 € | 1,33% |
| Atténuations de produits | 30 000 € | 35 000 € | 5 000 € | 16,67% |
| Charges financières | 4 000 € | 32 000 € | 28 000 € | 700,00% |
| Charges exceptionnelles | 20 000 € | 20 000 € | 0 € | 0,00% |
| TOTAL DEPENSES | 5 508 167 € | 5 531 500 € | 23 333 € | 0,42% |



B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élèvent à 6 228 100 €, ce qui représente une augmentation de 146 939 € par rapport aux recettes prévues au budget primitif 2017 (soit +2.42 %).

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

Les participations et subventions

Les principaux mouvements relatifs à la péréquation verticale (transferts Etat-Collectivités) devraient en 2018 se concrétiser de la manière suivante :

- la dotation forfaitaire devrait diminuer dans le cadre de l'écrêtement qui sera réalisé à l'échelon national pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation,
- la dotation de solidarité rurale devrait augmenter selon l'évolution annoncée au niveau national.

Les recettes attendues liées à ces deux dotations sont estimées à 539 500 € contre 535 474 € en 2017 (résultats du compte administratif 2017).

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux escomptés sont inscrites pour un montant de 121 159 €, soit en augmentation par rapport au prévisionnel 2017. En effet, la compensation au titre de la taxe d'habitation a été plus élevée (64 749 € perçus) que celle attendue (32 000 € inscrits au budget).

10 000 € de FCTVA en section de fonctionnement sont prévus en recette suite à l'intégration de travaux de fonctionnement dans le périmètre de cette compensation.

Le produit fiscal

La prévision de ressources fiscales pour l'année 2018, d'un montant de 3 229 060 €, évolue de + 87 960 € par rapport à 2017.

Cette augmentation mesurée du produit fiscal est le résultat de la revalorisation des valeurs locatives de 1.2 % et du dynamisme attendu des bases fiscales ainsi que d'une augmentation de 1 % des taux des taxes directes, hormis le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui resterait stable.

Il convient de souligner l'entrée en vigueur, en 2018, de la réforme de la taxe d'habitation qui entrainera un allègement de 30 % en faveur des foyers aux revenus modestes.

L'Article 3 de la loi de finances pour 2018 prévoit que cet allègement prendra la forme d'un dégrèvement, c'est-à-dire d'une compensation intégrale par l'Etat, à taux et abattements inchangés par rapport à la référence de l'année 2017.

| | Taux en 2015 | Taux en 2016 | Taux en 2017 | Taux en 2018 | Evolution % |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 13.05 % | 13.44 % | 13.84 % | 13.98 % | + 1 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 15.89 % | 16.37 % | 16.86 % | 17.03 % | + 1 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 49.08 % | 50.55 % | 52.07 % | 52.07 % | 0 % |
| Taxe habitation sur les logements vacants | - | - | 13.84 % | 13.98 % | + 1 % |

Les dotations reçues de Colmar Agglomération

Elles sont constituées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire :

- L'attribution de compensation serait de 1 185 040 € en 2018, en baisse de 3 213 € correspondant aux transferts des charges relatives à la compétence économique,
- La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever à 155 000 € pour 2018.

Les taxes parafiscales

Les droits de mutation qui ont permis d'enregistrer une recette d'un montant de 209 729 €, sont estimés pour 2018 à un montant identique soit 210 000 €.

Les autres taxes varient également en fonction des réalisations constatées en 2017.

Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Les produits des services sont estimés à 129 000 € pour 2018 enregistrant une baisse de 22 000 €, celle-ci étant due essentiellement à la vente de bois dont le prévisionnel est en baisse par rapport à 2017 de 20 000 €.

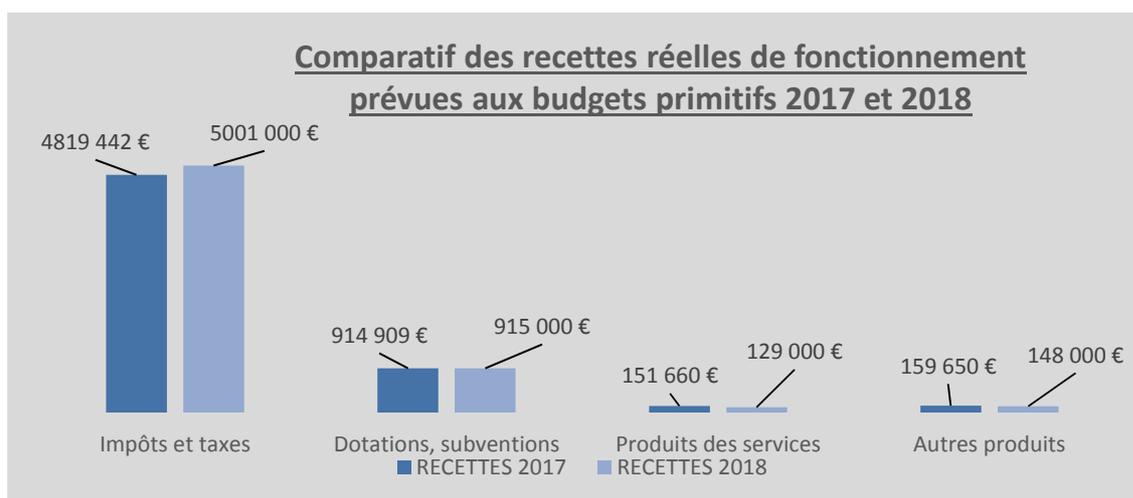
Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 148 000 €, aussi en baisse de 11 000 €. Le montant des produits des immeubles, locations et concessions a été ajusté aux résultats constatés en 2017.

Les produits financiers

Il s'agit des intérêts des parts sociales détenues par la commune auprès du Crédit Agricole.

Comparatif des recettes réelles de fonctionnement prévues aux budgets primitifs 2017 et 2018

| Recettes réelles | BP 2017 | BP 2018 | Evolution | Evolution en % |
|--------------------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------|
| Impôts et taxes | 4 819 442 € | 5 001 000 € | 181 558 € | 3,77% |
| Dotations, subventions | 914 909 € | 915 000 € | 91 € | 0,01% |
| Produits des services | 151 660 € | 129 000 € | -22 660 € | -14,94% |
| Autres produits | 159 650 € | 148 000 € | -11 650 € | -7,30% |
| Atténuations des charges | 25 000 € | 25 000 € | 0 € | 0,00% |
| Produits financiers | 500 € | 100 € | -400 € | -80,00% |
| Produits exceptionnels | 10 000 € | 10 000 € | 0 € | 0,00% |
| TOTAL RECETTES | 6 081 161 € | 6 228 100 € | 146 939 € | 2,42% |



II. Section d'investissement

A. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont estimées à environ 12,5 millions d'euros avec principalement :

| | |
|--|-------------|
| ➤ En voirie | 1 660 000 € |
| • Voirie et chemins ruraux | 120 000 € |
| • Aménagement sécuritaire de la rue de Lattre de Tassigny | 580 000 € |
| • Aménagement du chemin du Herrenpfad | 110 000 € |
| • Aménagement du Parc Herzog (projet pluriannuel 2018/2019) | 850 000 € |
| ➤ Bâtiments | 7 640 500 € |
| • Aménagement du Pôle sportif (projet pluriannuel 2018/2019) | 4 000 000 € |
| • Ecole et Cantine de Logelbach (projet pluriannuel 2018/2019) | 1 543 000 € |
| • Pôle médical 9 rue Clémenceau | 1 350 000 € |
| • Chapelle Herzog (projet pluriannuel 2018/2019) | 541 000 € |
| • Réfection sol gymnase scolaire | 40 000 € |
| • Travaux dans les écoles et divers bâtiments | 166 500 € |
| ➤ Acquisitions foncières (réserves) | 400 000 € |
| ➤ Sécurité | 100 000 € |
| • Installation vidéosurveillance Wintzenheim centre | 100 000 € |
| ➤ Aménagements-Etudes-Mobilier-Informatique-Divers | 169 850 € |
| • Acquisitions de matériel informatique et audiovisuel | 34 600 € |
| • Travaux d'aménagement des cimetières | 52 250 € |
| • Illuminations de Noël | 10 000 € |
| • Equipements selon Charte d'affichage | 15 000 € |
| • Mobilier entrée Ouest | 35 000 € |

| | | |
|---|-----------|-----------|
| • Arrosage automatique | 23 000 € | |
| ➤ Matériel et Outillage – Espaces Verts et Voirie | | 219 000 € |
| • Camion | 160 000 € | |
| • Fourgon master | 28 500 € | |
| • Kangoo | 26 500 € | |
| • Divers matériels | 4 000 € | |

B. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 7 312 401 € avec principalement :

- Le produit prévisionnel des cessions représentant 400 000 € dont la vente du sous-sol et du rez-de-chaussée du bâtiment 9 rue Clémenceau pour un montant de 325.000 € HT,
- Le produit des subventions à hauteur de 1 216 077 € avec :
 - pour le Pôle sportif d'arts martiaux :
 - Le Fonds de concours de Colmar Agglomération de 466 654 €
 - Les subventions de la Région Grand Est de 500 000 € avec un versement de 300 000 € au cours de cet exercice,
 - Pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire à Logelbach :
 - La DETR de 400 000 € avec un versement de 200 000 € au cours de cet exercice,
 - La subvention de la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 109 000 €.
- Les dotations au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sont inscrites pour 135 000 €.
- Les recettes liées à la taxe d'aménagement sont évaluées à 230 000 €.

Enfin, l'excédent de fonctionnement capitalisé est intégré à hauteur de 1 330 823 € et l'épargne de gestion pour 5 265 837 €.

Comme cela a été débattu lors des orientations budgétaires, afin de couvrir l'ensemble des dépenses en 2018, un emprunt d'un montant de 4 000 000 € sera contracté.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Autorise la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2017 au budget primitif 2018,
- Adopte par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2018 de la ville tel que proposé,
- Adopte le tableau des effectifs annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Extrait du budget principal 2018 de la commune de Wintzenheim

8. Adoption des taux d'imposition communaux 2018

Rapporteur : Claude KLINGER-ZIND

Il est proposé de modifier les taux en 2018 en appliquant une augmentation de 1% sur la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe d'habitation sur les logements vacants :

| | 2017 | 2018 |
|--|-------------|-------------|
| Taxe d'Habitation | 13.84 % | 13.98 % |
| Taxe Foncière sur le bâti | 16.86 % | 17.03 % |
| Taxe Foncière sur le non Bâti | 52.07 % | 52.07 % |
| Taxe d'habitation sur les logements vacants | 13.84 % | 13.98 % |

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Augmente les taux des taxes directes locales hormis sur le foncier non bâti pour 2018 en y appliquant une augmentation de 1 %, soit :
 - o - Taxe d'Habitation : 13.98 %
 - o - Taxe sur le Foncier Bâti : 17.03 %
 - o - Taxe sur le Foncier non Bâti : 52.07 %
 - o - Taxe habitation sur les logements vacants 13.98 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Approbation des subventions 2018 aux associations

Rapporteur : Daniel LEROY

La politique que choisit de mettre en œuvre la municipalité pour le soutien au monde associatif se base sur un double constat.

D'une part, la Ville de Wintzenheim entend offrir à ses citoyens un cadre de vie agréable qui réponde de la façon la plus pragmatique et la plus complète possible à leurs besoins. Elle s'y attache en conciliant modernité et patrimoine et en procurant un maximum d'équipements et de services correspondant aux attentes d'une majorité de la population, des tout-petits jusqu'aux aînés. Dans ce but, la Ville met en œuvre les politiques les plus appropriées en les inscrivant dans une gestion raisonnée et durable qu'elle soit financière, spatiale, sociale et environnementale.

D'autre part, la Ville de Wintzenheim compte plus de 55 associations qui œuvrent dans différents domaines, allant du culturel au sportif, en passant entre autre par l'économique ou le social, et apportent une contribution au dynamisme de la cité. Nombre de ces associations ont une ancienneté avérée qui montre clairement leur ancrage dans la vie locale.

En gestionnaires responsables, les élus se doivent d'utiliser la force vive que représente cette vie associative pour contribuer, au moyen des activités proposées, au développement et à l'animation de la cité dans le cadre des orientations voulues par la Municipalité.

Dans ce cadre, une coopération avec les associations est mise en place et comporte des soutiens par le biais de mise à dispositions d'espaces, d'équipements ou de matériels, mais également par l'attribution de subventions en numéraire pour le fonctionnement (associations ayant leur siège à Wintzenheim) ou sur projet (toute association). Ce soutien est accordé à la condition que l'objet de l'association ou du projet corresponde aux objectifs de la politique de la Ville.

Cependant, soucieuse d'une gestion saine et raisonnée de l'argent public, la Ville de Wintzenheim doit veiller à un équilibre et une stabilité dans le budget annuel dédié aux subventions, que celles-ci soient directes (numéraires) ou indirectes (mises à dispositions de locaux, ...). Ainsi pour une maîtrise et un bon emploi des deniers publics et pour leur assurer une véritable utilité dans la contribution à la politique portée par la Municipalité, il est nécessaire que les subventions soient accordées principalement, voire exclusivement, aux associations qui interviennent dans les domaines ciblés par cette politique.

La Ville de Wintzenheim poursuit donc les objectifs cités ci-avant en concentrant ses actions de soutien aux associations qui œuvrent dans les domaines suivants :

- Activités culturelles : musique (école et groupements), danse, théâtre, cinéma, folklore,
- Activités sportives : arts martiaux et sports de combat, hand-ball, football, basket-ball, activités de gymnastique physique, activités de gymnastique intellectuelles (échecs), marche,
- Actions de soutien et de développement commercial et artisanal,
- Actions de soutien et de développement touristique,
- Actions de soutien aux personnes en difficulté,
- Actions de soutien à la petite enfance,
- Actions de soutien scolaire,
- Activités à destination des personnes du 3^{ème} âge et au-delà,
- Activités de loisirs à destination de la population locale,
- Actions relatives à la mémoire historique et patriotique,
- Actions de contribution au maintien de la santé publique,
- Evénements festifs, (animations diverses, soirées spectacles, journées de fêtes etc...),
- Entretien du patrimoine construit ou paysager.

C'est pourquoi, à compter de 2018, ne pourront prétendre à solliciter des aides sous forme de mise à disposition d'espaces, d'équipements, de main d'œuvre ou de matériel, ou sous forme de subvention en numéraire au titre de projets, que des associations intervenant ou ayant un projet dans les domaines ci-dessus définis.

En ce qui concerne les subventions attribuées au titre du fonctionnement, en sus de la condition précédente, seules les associations ayant leur siège à Wintzenheim pourront y être éligibles.

Enfin, toute association dont les activités ou actions ne profiteraient que de façon marginale à la Ville ou à la population de Wintzenheim pourra être exclue de tout soutien.

En outre, pour des raisons d'utilisation rationnelle et efficace de ses équipements, la Ville se réserve la possibilité de n'accorder son soutien qu'à un nombre limité d'associations de manière à permettre un fonctionnement normal des équipements.

De même, afin d'éviter la dispersion des aides financières et ainsi de réduire leur efficacité, la Ville peut limiter son soutien à quelques associations, voire à une seule, pour peu que la mission attendue soit remplie dans un domaine ou une activité précise cités ci-dessus.

Enfin pour éviter les effets de "bas de laine", les subventions en numéraires pourront ne pas être accordées à des associations disposant de fonds de réserves importants, ceci en distinguant les associations employant du personnel des autres associations et en ne pénalisant pas les économies faites dans le cadre de projets clairement identifiés à court ou très moyen termes.

Des subventions exceptionnelles, pour des causes ou des événements particuliers, restent possibles sur décision du conseil municipal.

Les conditions de partenariat, les subventions et conditions d'octroi, la détermination de leurs montants ou des équipements mis à disposition, sont régies par les règles adoptées par le conseil municipal du 11 mars 2016. Le montant de la subvention allouée à chaque association est ainsi issu des critères mis en place dans le cadre de la convention de partenariat traitant des subventions et des occupations de salles.

Associations locales :

| Associations | Subvention de fonctionnement 2018 | Subvention sur projet 2018 | Total des Subventions 2018 | Pour mémoire subvention 2017 |
|--|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Accordéon club | 273 € | - | 273 € | 523 € |
| Amis de la Chapelle Herzog | 1000 € | - | 1000 € | 500 € |
| Amis de la musique mécanique | 595 € | 1000 € | 1595 € | 5245 € |
| ASL (Association sports et loisirs Logelbach) | 315 € | 150 € | 465 € | 480 € |
| Association pêche et pisciculture | 396 € | 1350 € | 1746 € | 464 € |
| Association sportive (football) | 1000 € | 600 € | 1600 € | 1000 € |
| Aviculture | 349 € | 440 € | 789 € | 756 € |
| Chorale Ste Cécile | 215 € | - | 215 € | 430 € |
| Chorale St Joseph | 200 € | - | 200 € | 200 € |
| Club Vosgien | 1000 € | - | 1000 € | 1000 € |
| Copains d'abord | 462 € | 200 € | 662 € | 1533 € |
| Desidela | 425 € | 1000 € | 1425 € | 2435 € |
| Echecs | 865 € | - | 865 € | 612 € |
| Edelweiss | 200 € | - | 200 € | 200 € |
| Gymnastique Volontaire | 1000 € | - | 1000 € | 1000 € |
| Hand-Ball | 907 € | - | 907 € | 913 € |
| Judo | 1000 € | 400 € | 1400 € | 1320 € |
| Karaté | 1000 € | - | 1000 € | 1500 € |
| New Basket | 1000 € | - | 1000 € | 1000 € |
| Petit Escargot | 275 € | - | 275 € | 275 € |
| Société d'Histoire | 1000 € | 300 € | 1300 € | 500 € |
| Tarot | 419 € | 110 € | 529 € | 608 € |
| Temps libre | 390 € | - | 390 € | 535 € |
| Théâtre de la Citerne | 280 € | 200 € | 480 € | 285 € |
| Wintzen'arts | 200 € | - | 200 € | 310 € |
| Wintz'Tango | 1000 € | 200 € | 1200 € | 780 € |

Associations paramunicipales, départementales et nationales

| Associations | Subvention de fonctionnement 2018 | Subvention sur projet 2018 | Total subvention 2018 | subvention 2017 |
|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------|
| CMJ | 1450 € | - | 1450 € | 1450 € |
| Donneurs de sang | 450 € | - | 450 € | 445 € |
| Ecole de musique | 25 000 € | 500 € | 25 500 € | 27 000 € |
| ARSEA-les catherinettes | 30 € | - | 30 € | - |
| Harmonie municipale | 7600 € | 1000 € | 8 600 € | 8580 € |
| Scouts et Guides | 520 € | - | 520 € | 515 € |
| UNC | 900 € | - | 900 € | 900 € |
| Wintzenheim Echange | - | 25 000 € | 25 000 € | 15000 € |
| Œuvres sociales | 9200 € | - | 9510 € | 9200 € |
| Association de Prévention Routière | 200 € | - | 200 € | 200 € |
| Les Musicales | 1000 € | - | 1000 € | 1500 € |

Associations assurant des Délégations de Service public :

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extrascolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

| Associations | Subventions de fonctionnement 2018 |
|--|------------------------------------|
| PEP Alsace Activités périscolaires | 194 712 € |
| Enfance pour Tous / People and Baby Multi-accueil | 182 554 € |

| Associations | Subventions d'équipement 2018 |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| PEP Alsace Activités périscolaires | 3.300 € |

Associations ayant participé à un projet communal :

« Patinoire de Noël », évènement qui était souhaité ludique et solidaire, a été organisé avec l'aide de 4 associations : Scouts et Guides, Pat' à Sel, Grandir avec Louise et Petit Escargot.

Ces associations ont géré la billetterie et la location du matériel à tour de rôle pendant toute la période de Noël. Pour les remercier de leur participation, il est proposé de leur verser une subvention au prorata du temps passé.

| Associations | Subvention de fonctionnement 2018 |
|---------------------|-----------------------------------|
| Scouts et Guides | 180 € |
| Petit Escargot | 75 € |
| Pat' à sel | 470 € |
| Grandir avec Louise | 250 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les orientations générales prévalant à l'octroi des subventions aux associations,
- Attribue les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour 2018,
- Dit que le crédit correspondant est inscrit au budget de l'exercice,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Compte de gestion 2017 du Budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la R.M.A.C.T.W. pour l'exercice 2017 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Extrait du compte de gestion 2017 du budget de la R.M.A.C.T.W

11. Approbation du Compte Administratif du Budget annexe 2017 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il ressort des comptes :

Dépenses de fonctionnement : 19 153.01 €
Recettes de fonctionnement : 183 494.98 € dont excédent 2016 reporté : 119 799.77 €
soit 164 331.97 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 0 €
Recettes d'investissement : 125 660.15 € dont excédent 2016 reporté : 124 938.15 €
soit 125 660.15 € d'excédent total de la section d'investissement

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 289 992.12 € avec reprise de l'excédent antérieur, soit une augmentation de l'excédent global de 45 254.20 €.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 24 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote) :

- Approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Extrait du compte administratif 2017 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

12. Affectation des résultats du compte administratif 2017 au budget annexe 2018 de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

| | | | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|-----------------------------|---|---|----------------|----------------|------------|
| RECETTES | Prévision budgétaire totale | A | 126 438.15 | 282 399.77 | 408 837.92 |
| | Titres de recettes émis* | B | 722.00 | 63 685.21 | 64 407.21 |
| DEPENSES | Autorisations budgétaires totales | D | 126 438.15 | 107 399.77 | 233 837.92 |
| | Mandats émis* | F | 0.00 | 19 153.01 | 19 153.01 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit | | 722.00 | 44 532.20 | 45 254.20 |
| RESULTAT 31/12/2016 REPORTE | Excédent Déficit | | 124 938.15 | 119 799.77 | 244 737.92 |
| RESULTAT CUMULE 31/12/2017 | Excédent Déficit | | 125 660.15 | 164 331.97 | 289 992.12 |
| EXCEDENT DE FINANCEMENT | Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit | | 125 660.15 | 164 331.97 | 289 992.12 |

- 1) Report en section d'investissement recettes – article 001 : 125 660.15 €
- 2) Report du solde de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 : 164 331.97 € en section de fonctionnement recettes

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Décide d'affecter au budget de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Actuellement, la régie comprend 647 abonnés. Pour mémoire l'évolution du nombre des abonnés depuis 2007 :

| Année | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre abonnés | 971 | 944 | 898 | 873 | 846 | 812 | 806 | 786 | 752 | 694 | 647 |

La tarification « Abonnés » est de 95 € et sera sans changement en 2018.

En 2016, il a été sollicité une autorisation exceptionnelle, pour reprendre 100 000 € de l'excédent d'investissement et le transférer en section de fonctionnement. Il s'agit d'une demande conjointe auprès de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques. Par courrier en date du 29 décembre 2016, une réponse favorable des ministères autorise cette écriture exceptionnelle à prévoir dans le budget primitif 2017.

Cette écriture a été incluse dans le budget 2017, mais n'a pas été réalisée dans le compte administratif.

Pour la préparation du budget 2018, il est nécessaire de prévoir les dépenses d'investissement suivantes :

- 6 400 € au titre de la participation aux travaux de réseaux pour l'antenne communautaire dans le cadre de l'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny,
- 15 000 € pour la réalisation d'une enquête de piratage, de verrouiller les coffrets d'accès au réseau et de mettre en place de nouveaux coffrets sécurisés,
- 20 000 € pour la mise en œuvre de nouveaux amplificateurs.

De ce fait, le montant de l'excédent à transférer de la section d'investissement en section de fonctionnement sera de 80 660 € et non de 100 000 €.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

| | |
|------------------------------|--|
| Dépenses de fonctionnement : | 82 300.00 € |
| Recettes de fonctionnement : | 305 991.97 € dont reprise excédent 2017 : 164 331.97 € |
| Dépenses d'investissement : | 126 660.15 € |
| Recettes d'investissement : | 126 660.15 € dont reprise excédent 2017 : 125 660.15 € |

Le budget est voté en suréquilibre en section de fonctionnement compte tenu de l'excédent 2017 reporté.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2018,

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le budget primitif 2018 du Budget Annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision en suréquilibre par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- Conserve un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Extrait du budget primitif 2018 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

14. Adoption de l'avenant n°1 a la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP alsace

Rapporteur : Daniel LEROY

Par délibération du 23 décembre 2015, le conseil municipal a désigné les PEP Alsace délégataire pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire.

Ce contrat prévoit l'octroi d'une subvention communale de fonctionnement pour compenser les obligations de service public mises à la charge du délégataire. Les dispositions contractuelles fixent les modalités de versement de cette subvention.

Il a également été alloué une subvention au titre des investissements mais aucun article du contrat ne prévoit les modalités de versement de cette participation.

Dès lors, il est proposé de compléter le contrat de délégation de service public pour échelonner le versement de la subvention d'investissement comme suit :

- 50% sur présentation du ou des devis,
- 35% sur présentation de la facture,
- 15% après constatation de la mise en place de l'équipement pour intégration à l'inventaire de la délégation.

Cet avenant n'emporte aucune incidence financière au contrat initial.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Approuve l'avenant n°1 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire tel qu'annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Annexe 7 : Avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP Alsace

15. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Haut Rhin au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement relative à la sécurité routière sur la commune de Wintzenheim, il est souhaité une réduction de la vitesse Rue de Lattre de Tassigny. Ce projet répond à une demande forte des riverains lesquels constatent régulièrement des vitesses excessives des véhicules sur cette portion de rue rectiligne, rendant ce secteur dangereux pour tous les autres usagers.

L'appréhension est d'autant plus grande que le trafic est important sur cette voie et ne cesse d'augmenter au fil des années. En effet, de par sa situation géographique, cette rue est empruntée par bon nombre d'usagers provenant du contournement qui utilisent cette rue comme entrée de ville.

Compte tenu de l'état des lieux, et suite à l'étude de déplacement réalisée, il est donc projeté de réaliser un aménagement global de la rue comprenant des éléments participant à la sécurisation de cette voie et notamment permettant le ralentissement des véhicules.

Le projet a pour objectif de :

- Recalibrer la chaussée afin de marquer le caractère communal de la voie,
- Créer des places de stationnement,
- Créer des cheminements piétons acceptant les personnes à mobilité réduite et permettant aux enfants notamment de rejoindre à pied Arthuss,
- Ne pas dénaturer le site en replantant ou conservant si possible la végétation existante,
- Sécuriser la liaison piétonne entre Arthuss et le parking de la place des fêtes,
- Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder confortablement et de manière sécurisée aux places de stationnement dédiées,
- Ralentir les véhicules par la création d'un plateau surélevé marquant la zone 30,
- Réaliser l'enfouissement des réseaux aériens.

Les travaux ont été estimés à 477 769,80 € HT dont 78 419 € HT sont éligibles pour une subvention issue des amendes de police ainsi qu'une partie des frais connexes à proportion des dépenses concernées.

Le Département organise une répartition des produits d'amendes de police relatives à la circulation routière au titre de 2018. Pour Wintzenheim, la subvention peut être de 25 % du montant des travaux éligibles. Le plan de financement sur l'ensemble de l'opération est le suivant :

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|-------------------------------|------------------------|------------------------------------|----------|
| Travaux | | Financements publics | |
| Lot 1 - voirie | | | |
| Voirie | 321 921 € | Europe | - |
| Clôture | 700 € | Etat | - |
| Assainissement | 25 420 € | Région | - |
| Espaces verts | 43 883,90 € | Département (amendes de police) | 21 000 € |
| Lot 2 – Réseaux secs | | Communauté d'Agglomération | - |
| Terrassement | 34 716,75 € | Autres communes | - |
| Eclairage public | 40 501,45 € | Autres organismes | - |
| Réseau France Télécom | 4660,55 € | | |
| Vidéocommunication | 5371,15 € | | |
| Dossier des Ouvrages Exécutés | 595 € | | |
| Sous-Total Travaux | 477 769,80 € HT | | |

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
| Frais annexes | | Financements privés | - |
| Maîtrise d'œuvre | 15 000 € | Autofinancement | |
| SPS | 2 000 € | Fonds propres | 475 269,80 € |
| Insertion | 1 500 € | | |
| Sous- total frais annexes | 18 500 € | | |
| Total | 496 269,80 € HT | Total | 496 269,80 € HT |

Travaux éligibles aux subventions d'amendes de police

| | Montant HT | Montant TTC |
|---|--------------------|------------------------|
| Prestations générales (installation de chantier, signalisation, DOE, ...) | 8 700 € | 10 440 € |
| Création de la liaison piétonne | 25 320 € | 30 384 € |
| Création d'un aménagement de sécurité par plateau surélevé | 13 799,50 € | 16 559,40 € |
| Création des places de stationnement | 30 599,50 € | 36 719,40 € |
| Total | 78 419 € HT | 94 102,80 € TTC |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de la rue de Lattre de Tassigny et s'engage à réaliser cette opération,
- Approuve le plan de financement relatif à ce même projet,
- Décide de l'inscription de la dépense en investissement comme spécifiée,
- Sollicite une participation financière à hauteur de 25% des dépenses éligibles au titre des produits des amendes de police soit 21 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Plans du projet d'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny

16. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'extension de l'école maternelle et la création d'une cantine scolaire à Logelbach

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le groupe scolaire de Logelbach, quartier où se situe le projet, abrite l'école élémentaire Les Cèdres et l'école maternelle Les Nénuphars accueillant respectivement environ 113 élèves et 76 enfants.

Sur le même site se trouvent le gymnase qui reçoit les groupes scolaires et les associations sportives ainsi que la salle Ungerer, équipée d'une cuisine qui accueille la cantine scolaire pour 60 enfants maximum. Elle est aussi louée à des particuliers et à des associations pour des événements festifs.

Tout d'abord, il s'avère que l'école maternelle rencontre des difficultés en termes d'espace. Si actuellement les 3 salles de classes répondent aux besoins, ce n'est plus le cas de la salle de sieste qui est trop petite. En 2017, elle devait accueillir 19 enfants alors que sa capacité maximum est de 15 enfants. Afin de répondre temporairement aux besoins, la salle de motricité a fait fonction de salle de sieste. Toutefois, l'objectif est que cette situation ne perdure pas.

La cantine scolaire située dans la salle Ungerer pose un véritable conflit d'usage, les locations de cette salle devant se faire le vendredi, à savoir un jour où il y a encore la cantine, ce qui nécessite de la logistique et du nettoyage. Il est nécessaire que l'espace de restauration soit dissocié et que la salle Ungerer soit réservée à un usage locatif.

Par ailleurs, l'extension urbaine à Logelbach dans les années à venir laisse voir un besoin d'accueil supplémentaire à l'école maternelle. Si à moyen terme, l'école élémentaire dispose encore de classes libres, ce n'est pas le cas de l'école maternelle.

Ainsi, un travail d'étude préliminaire pour dimensionner les équipements nécessaires, puis de conception afin de répondre aux différents besoins à moindre coût a été réalisé. Il a été demandé :

Pour l'école maternelle :

- Construire une salle de sieste pouvant accueillir 25 à 30 enfants,
- Aménager une salle de classe supplémentaire.

Pour la restauration scolaire :

- Prévoir la restauration d'environ 80 à 100 enfants à table en deux services, avec la possibilité d'aménager un self-service.

Une consultation a été lancée pour choisir un maître d'œuvre. D Form a été sélectionné.

Le projet est constitué par une partie réhabilitation et/ou modification de l'existant et une partie extension.

Pour l'école maternelle :

Extension : 199,0 m² de surface-plancher

Surface restructurée : 181,0 m² de surface-plancher soit 380 m² de surface-plancher

| Intitulé | Nombre | Surface Utile | Type d'intervention | |
|-----------------------------------|--------|---------------|---------------------|---|
| Hall | 1 | 12 | Existant | |
| Espace déshabillage classe 1 et 2 | 2 | 6 | Existant | |
| Espace déshabillage classe 3 | 1 | 11 | Existant | |
| Espace déshabillage classe 4 | 1 | 8 | Restructuration | |
| Circulation | 1 | 19 | Restructuration | |
| Salle de classe 1,2 et 3 | 3 | 56 | Existant | |
| Salle de classe 4 | 1 | 66 | Restructuré | Salle de motricité restructurée en salle de classe |
| Salle de motricité | 1 | 80 | Extension | |
| Salle de sieste | 2 | 28 | Extension | |
| Bureau de direction | 1 | 15 | Existant | |
| Salle de propreté | 1 | 22 | Existant | |
| | 1 | 20 | Extension | |
| Sanitaires adultes | 1 | 2 | Existant | |
| Sanitaires adultes | 1 | 4 | Extension | |
| Local de rangement pédagogique | 1 | 25 | Restructuré | |
| Local de rangement | 1 | 9 | Restructuré | Tisanerie et local de service restructurés en rangements |
| Local de rangement | 1 | 6 | Extension | |
| Local de service | 1 | 20 | Extension | Restructurés en rangement et déplacés dans l'extension |
| Tisanerie | | | | |
| Débarras | 1 | 3 | Restructuré | Transformé en circulation |
| Local ménage | 1 | 5 | Restructuré | |
| Espace déshabillage+dégagement | 1 | 49 | Restructuré | Restructuré dans la salle de sieste et débarras existants |
| Circulation | 1 | 13 | Extension | |

Pour la cantine scolaire :

Extension : 279 m² de surface-plancher

Surface restructurée : 58 m² de surface-plancher soit 337 m² de surface-plancher

| Intitulé | Nombre | Surface Utile | Surface totale | Type d'intervention |
|---------------------------------|---------------|----------------------|-----------------------|----------------------------|
| ESPACES SUPPORTS | | | | |
| Hall d'entrée | 1 | 36 | 36 | Construction |
| Sanitaires enfants | 2 | 15 | 30 | Construction |
| Espace de propreté | 1 | 20 | 20 | Construction |
| Buanderie | 1 | 8 | 8 | Construction |
| Sanitaires public personnel | 2 | 5 | 10 | Construction |
| Local ménage | 1 | 6 | 6 | Construction |
| ESPACE D'ACTIVITE | | | | |
| Salle d'activité | 3 | 58 | PM | Existant |
| ADMINISTRATION | | | | |
| Bureau direction – secrétaire | 1 | 20 | 20 | Construction |
| AUTRES | | | | |
| Entrée et sanitaires | 1 | 17 | 17 | Démolition |
| RESTAURATION SCOLAIRE | | | | |
| Salle de restauration | 1 | 110 | 110 | Construction |
| Office | 1 | 30 | 30 | Construction |
| Rangement vaisselle et matériel | 1 | 5 | 5 | Construction |
| Vestiaires personnel | 2 | 10 | 20 | Construction |
| Local déchets | 1 | 6 | 6 | Construction |
| Réserve | 1 | 8 | 8 | Construction |
| Stock | 1 | 5 | 5 | Construction |
| Dégagement | 1 | 23 | 23 | Construction |

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.211.408 € H.T. comprenant :

- Terrassement-assainissement : 63 383 €
- Gros œuvre : 162 561 €
- Charpente bois : 137 278 €
- Couverture-étanchéité : 112 676 €
- Menuiserie extérieure : 96 031 €
- Isolation : 63 720 €
- Menuiserie intérieure : 53 370 €
- Plâtrerie – faux plafond : 71 380 €
- Volets roulants-BSO : 34 600 €
- Electricité : 58 050 €
- Chauffage-ventilation : 104 000 €
- Sanitaire : 47 359 €
- Carrelage – Faïence : 25 948 €
- Revêtement de sols souples : 18 522 €
- Serrurerie : 8 695 €
- Peinture intérieure : 26 980 €
- Echafaudages : 18 970 €
- Isolation extérieure et bardage : 82 386 €
- Equipements de cuisine : 25 500 €

La maîtrise d'œuvre représente un coût de 13% du coût travaux évalué à 1.211.408 € HT au niveau APD soit 157 483 € HT.

En prenant en compte le coût global de l'opération de 1.368.891 € HT, le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

| | Montant en € HT | % |
|---|-----------------------|-------------|
| Commune | 438 557 € | 32% |
| Caisse d'Allocations Familiales | 109 000 € | 8% |
| Etat - Soutien à l'Investissement Public Local | 410 667 € | 30% |
| Etat - DETR | 410 667 € | 30% |
| Total | 1.368.891 € HT | 100% |

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Adopte le projet d'extension de l'école maternelle ainsi que la création de la cantine scolaire à Logelbach tel que présenté d'un montant prévisionnel de 1.368.891 € H.T,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local d'un montant de 30 % soit 410.667 €,
- Adopte le plan de financement ci-dessus exposé et de s'engager sur la dépense restante,
- Dit que l'ensemble de la dépense est inscrite au budget primitif de la commune pour 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. Approbation de la convention du Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim, Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace

Rapporteur : Denis ARNDT

La convention de projet urbain partenarial présentée a pour objet la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement comprenant la construction de logements sur les parcelles situées section 23 :

- 62/1 et 63/1 d'une surface totale de 46,64 ares appartenant à Habitats d Haute Alsace,
- 61/1 et 67/1 d'une surface totale de 50,64 ares appartenant à Colmar Habitat.

Sur l'ensemble de ces terrains, un projet commun aux deux sociétés a été conçu comprenant 50 logements locatifs sociaux répartis entre deux collectifs de 21 logements et huit maisons individuelles.

Afin de permettre l'aménagement des parcelles sus - citées, il s'avère nécessaire de réaliser l'extension du réseau d'électricité.

L'équipement public nécessaire à la réalisation de ce projet est une extension du réseau électrique de 260 mètres située en dehors du terrain d'assiette du projet sur le domaine public.

Les deux collectifs de 21 logements et les 8 maisons nécessitent une puissance de raccordement de 221 kVa triphasé.

Les équipements propres à l'opération d'aménagement définis à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme ne sont pas inclus dans les équipements à financer au titre de la présente convention.

La Commune de Wintzenheim s'engage à faire réaliser cette extension dont le coût prévisionnel est de 19 136,71 € HT. Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace s'engagent à verser à la commune de Wintzenheim l'équivalent du coût des équipements publics prévus nécessaires aux besoins des futurs habitants des logements. Le cout reporté pris en charge par Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace est le montant HT.

Le coût total des équipements est porté à équivalence du nombre de logements réalisé par chaque société soit :

- Colmar Habitat : 8037,41 €
- Habitats de Haute Alsace : 11 099,30 €

Toutefois, ce montant est susceptible d'être révisé selon le coût réel en fin de chantier et les paiements seront donc ajustés selon la répartition fixée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial,

Considérant que Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace ont déposé un permis de construire le 16 octobre 2017 enregistré sous le numéro PC 068 374 17A 0039.

Considérant que la réalisation de l'extension du réseau électrique générée par l'opération d'aménagement projetée est indispensable à sa création,

Considérant que Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace souhaitent participer aux charges financières de ces travaux d'équipement publics,

Considérant qu'une convention de Projet Urbain Partenarial permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la répartition des charges financières,

Considérant que le périmètre, l'équipement à financer ainsi que le montant de la participation de Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace sont définis dans le cadre de cette convention,

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve la convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim, Colmar Habitat et Habitats de Haute Alsace,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les éventuels avenants à celle-ci,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 9 : Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim, Colmar Habitat et Habitats de Haute-
Alsace*

18. Modifications des rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire 2018/2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Actuellement, la semaine scolaire se répartit sur 5 jours avec 4 journées de 5h15 et 1 demi-journée de 3h.

La journée de classe a lieu de :

- 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h15
- 8h00 à 11h le mercredi

Un PEDT a été mis en place et permet d'organiser des activités de 15h15 à 16h45 deux fois par semaine.

Par application du décret n°2016-1049 du 1er août 2016 modifié par le décret 2017-549 du 14 avril 2017 et du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, il est permis sous certaines conditions, de déroger à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire et de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours.

Si l'Inspection Académique est saisie d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10.

Ainsi, la dérogation consisterait à repasser à une semaine de 4 jours avec 24h d'enseignement soit 6h d'enseignement par jour.

Cela suppose la suppression des nouvelles activités périscolaires.

Au préalable, afin de préparer la rentrée 2018/2019, une enquête a été élaborée auprès des parents d'élèves des deux groupes scolaires afin de connaître leurs préférences en termes de rythmes scolaires et de tirer un bilan de cette organisation.

Sur les 547 formulaires distribués, il y a eu 395 réponses. 79,5% des réponses sont en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Sur la base de ces résultats, la commune a décidé de proposer une modification des rythmes scolaires et la mise en place de l'organisation suivante :

- Semaine de 4 jours de 6h00 le lundi – mardi - jeudi et vendredi
- Pas d'école le mercredi et le samedi
- La journée de classe aurait lieu de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Ainsi, les quatre conseils d'école se sont réunis. Le retour à la semaine de 4 jours a reçu un avis favorable à l'unanimité.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'organisation du temps scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants à partir de la rentrée en septembre 2018 :

- Lundi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Mardi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Jeudi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Vendredi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Pas d'école le mercredi et le samedi

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

19. Approbation de la convention de mécénat en faveur de l'action sociale

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

La société SA2I souhaite soutenir les actions sociales entreprises par la commune au bénéfice de la population de Wintzenheim en contribuant au coût financier des opérations concernées.

La société SA2I, en sa qualité de mécène, ne souhaite pas être mentionnée sur les textes et les documents relatifs à l'information du public, quelle que soit la manifestation. Son action ne doit donner lieu à aucune publicité ou communication.

La contribution financière du mécène a été arrêtée à :

- 10 000,00 € en 2018,
- 10 000,00 € les quatre années suivantes (en cas de besoins, le montant pourra être revu à la hausse) soit jusqu'en 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mécénat en faveur de l'action sociale avec la société SA2I telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Annexe 10 : Projet de convention de mécénat en faveur de l'action sociale

20. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs afin de :

- promouvoir deux agents,
- acter les départs : en retraite pour le premier agent et en mise en disponibilité pour raison médicale pour le deuxième,
- acter le départ d'un agent qui assurait un surcroît d'activité pendant une longue période liée à des services qui n'ont pas été pérennisés.

| Poste de travail | Nombre de poste | Temps de travail hebdomadaire | Création ou suppression | Date d'effet |
|---|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 1 | 35 heures | Suppression | 1 ^{er} avril 2018 |
| Attaché | 1 | 35 heures | Création | 1 ^{er} avril 2018 |
| Chef de service de police | 1 | 35 heures | Suppression | 1 ^{er} avril 2018 |
| Chef de service de police principal 2 ^{ème} classe | 1 | 35 heures | Création | 1 ^{er} avril 2018 |
| Adjoint technique | 1 | 23 heures | Suppression | 1 ^{er} avril 2018 |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 22 heures | Suppression | 1 ^{er} avril 2018 |
| Adjoint d'animation | 1 | 35 heures | Suppression | 1 ^{er} avril 2018 |

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 22 mars 2018,

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Adopte les modifications du tableau des effectifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

21. Création de postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents et de postes de vacataires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 30 janvier 2015, le conseil municipal a ouvert des postes de non-titulaires de catégorie C et des postes de vacataires.

Depuis cette date, les conditions de rémunérations ont été changées par des modifications législatives qui doivent être prises en compte. En conséquence, il est proposé d'actualiser les modalités de recours à des agents contractuels sur des emplois non-permanents et des postes de vacataires.

En effet, le législateur autorise le recrutement d'agents contractuels :

- pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs,
ou
- pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Or, la commune est confrontée à un besoin de personnel temporaire ou saisonnier. Il s'agit de créer 5 postes d'agents contractuels non-permanents, en sachant que les postes ouverts ne sont pas systématiquement pourvus.

Par ailleurs, les conditions de rémunération des vacataires ont également été modifiées. Or, il est nécessaire de pouvoir faire parfois appel à des intervenants extérieurs chargés de fournir des prestations limitées dans le temps dont le caractère ponctuel et discontinu les distingue des missions permanentes assurées par le personnel communal.

Ces interventions concernent :

| prestation | Tarifs |
|--|----------------------------------|
| Assistance à la mise en place de manifestation | 40 € / demi-journée |
| Service en salle lors de réception | Tarif horaire du SMIC en vigueur |
| Distribution de publication municipale | Tarif horaire du SMIC en vigueur |

Il s'agit en conséquence d'actualiser les ouvertures de postes depuis 2015 et les conditions de rémunération.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Annule la délibération du 30 janvier 2015 portant création de postes de non-titulaires et des vacataires,
- Approuve la création de 3 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et rémunéré par référence à un échelon du grade précité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs,
- Approuve la création de 2 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et rémunéré par référence à un échelon du grade précité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs,
- Approuve la création de 5 postes de vacataires selon les conditions déterminées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents concernés et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise le Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

22. Adoption de la convention d'accompagnement par le psychologue du travail du Centre de Gestion du Haut – Rhin pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux telle que définie dans la circulaire du 25 juillet 2014, chaque employeur doit réaliser un diagnostic des facteurs de risques psychosociaux et élaborer un plan de prévention qui seront intégrés dans le Document Unique.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin propose aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de ces documents grâce à l'intervention d'un psychologue du travail.

Afin d'encadrer la méthode employée et les engagements, une convention est proposée fixant les conditions générales de l'intervention de la psychologue du travail pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux, proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 21 mars 2016.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- S'engage dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux basée sur la réalisation du diagnostic et du plan de prévention ;
- Sollicite l'intervention du psychologue du travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux ;

- Approuve la convention d'accompagnement par le psychologue du travail du centre de gestion du Haut – Rhin pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux,
- Rappelle l'approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU) par délibération du 29 avril 2016 et dire qu'il est tenu à jour ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 11 : Convention d'accompagnement par le psychologue du travail du centre de gestion du Haut –Rhin pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux

23. Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'élaboration d'un plan de prévention

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal s'est engagé dans la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux et pour ce faire a sollicité l'intervention proposée par le psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

La réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux fait partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera de la réalisation du diagnostic, du suivi de la démarche et de l'analyse des diagnostics pour la conception du plan de prévention.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer notamment les agents, l'assistant de prévention et les partenaires sociaux (CHSCT).

Un référent au sein de chaque collectivité doit également être nommé pour le suivi de ce projet.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

L'obtention du financement est conditionnée par :

- la présentation d'un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- la déclinaison et la mise en œuvre des plans de prévention issus du diagnostic des risques psychosociaux,
- la veille de l'appropriation des outils et méthodes développés par le Centre de Gestion vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourra être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP. À cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin accompagne les communes dans le montage des dossiers de subvention.

Guy DAESSLE avec pouvoir de Maria FURLANO, Dominique CHERY avec pouvoir de Didier SCHERRER ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- S'engage à mettre les moyens humains et financiers requis afin de mener à bien les actions de prévention qui en découlent,
- Sollicite une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et son inscription budgétaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Informations

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN – Mme KLINKERT Brigitte : remplacement de clôture, mise en peinture du portail et création d'un portillon, 98 route de Colmar

M. GUNDOGAN Mesut : construction de deux maisons jumelées, 1 rue Robert Schuman

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : mise en conformité accessibilité et extension groupe scolaire de Logelbach, 9 rue Herzog - LOGELBACH

Mme EHRHART Marie-Agnès : remplacement de la clôture et du portail existants, 24 rue des Bleuets

Mme HALTER Solange : bardage côté Ouest, 27 rue Principale – WINTZENHEIM-LA FORGE

M. BIARD Jean-Luc : peinture de la maison et changement de la porte de garage, 11 rue Jean Monnet – LOGELBACH

M. HABERKORN Pascal : mise en place d'une cage d'ascenseur, 25a route de Colmar

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : extension de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du périscolaire et création d'une cantine scolaire, 9 rue Herzog - LOGELBACH

SARL JOANNES PAYSAGES – M. JOAENNES Didier : construction d'une piscine, 7 rue du Docteur Pflimlin

M. KRICK Pierre : changement de couleur de tuiles, 62 rue du Maréchal Joffre

Mme BALD Martine : ravalement de façades, 30 rue du Tiefenbach

M. et Mme WISSELMANN Richard et Mireille : suppression d'une porte de garage et remplacement par un mur en briques et une porte PVC, 13 rue de la Gare – LOGELBACH

Mme ROTH Elisabeth : élargissement et remplacement du portail – remplacement du portillon – réfection du crépis – changement de 2 piliers, 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

| MARS 2018 | | |
|-------------------|------------------------------------|---|
| 23 24-25 | 14h à 19h 10h à 19h | Marché de Pâques – inauguration le 23 à 17h – halle des fêtes |
| 23 au 25 | | Exposition de peinture du groupe BAUMANN – vernissage le 23 à 16h30 – hall de l'Arthuss |
| 27 | 18h | Réunion d'information aux associations pour la journée citoyenne -salle 1 de l'Arthuss |
| 28 | 13h30 à 17h | Finale départementale des Petits champions de la lecture (Mme GAY – école Les Cèdres) – auditorium de l'Arthuss et salle 1 |
| 29 | 18h | Réunion d'information pour la journée citoyenne – salle 1 de l'Arthuss |
| AVRIL 2018 | | |
| 03 | 18h | Réunion d'information pour la journée citoyenne – salle Tomi Ungerer |
| 04 | 20h | Concert « Carmen » –auditorium de l'Arthuss |
| 05 | 18h | Réunion d'information pour la journée citoyenne – chalet de l'APP |
| 06 07 08 | 14h à 22h 9h à 19h 14h à 22h | Stage préparatoire de l'Ecole de musique et de danse, animé par Eric NOYER, compositeur et chef de chœur |
| 07 | 20h30 | Concert «Sagesse de chœur» le 08 à 19h30 – auditorium de l'Arthuss |
| 07 et 08 | | Bourse aux livres de l'Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées – halle de fêtes |
| 11 | 20h | Audition de chant de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss |
| 12 | 14h à 18h | Conférence sur l'autisme par Julien BRUNNENKANT – salle 1 d' l'Arthuss |
| 12 | 18h30 | Réception des nouveaux arrivants – salle Laurentia |
| 14 | 17h | Projection du film « La magie d'une forêt » dans le cadre de l'exposition Libre et sauvage – auditorium de l'Arthuss |
| 14 | 20h | Concert de flûtes à bec et percussions Fiati in seme, François Hagenmuller – Amis de la Chapelle Herzog – église de Logelbach |
| 14 et 15 | 10h à 19h | Exposition Libre et sauvage - halle des fêtes– inauguration le 14 à 16 h |
| 14 15 | 20h 15h30 | Représentations théâtrales des Copains d'abord « L'héritage diabolique de Tata Odette » - salle Laurentia |
| 15 | 11h à 12h | Concert des adultes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss |
| 16 | 19h30 | concert de la classe de chant de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss |
| 21 et 22 | | Pastorale évangélique de M.MAUFFREY – halle des fêtes |
| 21 22 | 20h 15h30 | Représentations théâtrales des Copains d'abord « L'héritage diabolique de Tata Odette » - salle Laurentia |
| 26 | 19h | Remise des prix maisons fleuries –salle Laurentia |
| 28 | 8h à 17h | Marché aux fleurs –ateliers municipaux |
| 28 et 29 | | Bourse aux vélos des Scouts – halle des fêtes |
| 30 | Entre 10h30 et 11h | Commémoration de l'anniversaire de la Bataille de Camerone par l'Amicale des Anciens de la Légion-Etrangère de Colmar – Monument aux morts de Wintzenheim |
| MAI 2018 | | |
| 02 | 20h | Grand match d'improvisation (théâtre-impro) – auditorium de l'Arthuss |
| 05 | 8 h à 12 h 30 | 3 ^{ème} édition de la Journée Citoyenne – halle des fêtes |
| 08 | | Tournoi d'échecs de la Dame Blanche – halle des fêtes |

| MAI 2018 | | |
|------------------|-----------------------|--|
| 10 | 17h | Concert des Musicales – église de Logelbach |
| 10 au 12 | | Festivités du 30ème anniversaire du Pacte de jumelage avec Möhnesee 10 à 17h30 accueil puis soirée inaugurale au Château du Hohlandsbourg 11 à 15h30 inauguration de la stèle commémorative, visite de Wintzenheim puis diner dansant sous la halle des fêtes 12 à 15h30 concert à l'Eglise de Logelbach, visite Chapelle Herzog et diner sous la halle avec animation musicale (ouverte au public) |
| 13 | | Concours de batterie de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss |
| 16 | 19h à 20h | Audition préparatoire de fin du 2ème cycle de l'Ecole de musique et de danse- auditorium de l'Arthuss |
| 20 | | Grempeltournoi de l'ASW – stade Saint-Gilles |
| 21 | | Journée du Souvenir – site de la Chapelle des Bois |
| JUIN 2018 | | |
| 02 | A partir de 13h | Grande fête de l'Ecole de musique et de danse – halle des fêtes, auditorium et parvis de l'Arthuss |
| 04 | 16h à 19h30 | Don de sang – salle Laurentia |
| 06 | 20h | Concerts Guadal 1ère partie et Gadjó Michto 2ème partie – auditorium de l'Arthuss |
| 09 | 20h | Concert de printemps de la Chorale Laurentia en duo avec la Chorale Arcadia de Cernay église de Logelbach |
| 09 | | Festivalito de Wintz' Tango – auditorium de l'Arthuss |
| 10 | | Bourse de puériculture de l'association Petit Escargot – halle des fêtes |
| 14 | 18h à 20h | Audition de la classe de violon de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss |
| 15 au 17 | | Solstice du Lévrier – thème « C'est un monde ! » |
| 15 au 17 | | Exposition Wintzen'arts – hall de l'Arthuss |
| 15 | 18h | Inauguration du Solstice du Lévrier avec le Quintet Pavlova – hall de l'Arthuss |
| 15 | 20h | Concert de la Maitrise de Colmar – église de Logelbach |
| 16 | 15h | Masterclasses avec l'Ecole de musique et de danse, l'Harmonie et le Quintet Pavlova -auditorium de l'Arthuss |
| 16 | 20h | Concert des Chœurs Desidela et Stewkley'singers – église de Logelbach |
| 17 | | Marche populaire 2A2M – halle des fêtes |
| 17 | 9h30 | Messe animée par les Chœurs Pavlova et Stewkley'singers – église Saint-Laurent |
| 17 | 15h | Concert de l'Harmonie et du Quintet Pavlova avec les Stewkley'singers au final – église Saint-Laurent |
| 18/06 au 1/7 | 8h à 12h 14h à 18h | Exposition « le temps d'un rêve » de Mme Evy PLESKO – hall de l'Arthuss |

- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Fait à Wintzenheim, le 26 mars 2018,

Le Maire,
Serge NICOLE